



Principaux termes utilisés par la BI du RSSS

1. BI du RSSS
2. Interprète formel vs informel
3. Termes de l'offre de service
4. Plateforme web pour la gestion des demandes

BI du RSSS

La BI du RSSS est le service qui jumèle un interprète à un professionnel du RSSS pour sa rencontre avec un usager ou une usagère.

Elle est née de la fusion de la Banque interrégionale d'interprètes de Montréal (BII) et la Banque d'interprètes de la Capitale-Nationale (BICN).

Elle gère toutes les demandes de service d'interprétariat pour les établissements du RSSS, partout au Québec.



Interprète formel ou informel

Interprétation	Processus par lequel un message parlé dans une langue donnée est transposé, avec le même sens, dans une autre langue.
Interprète formel	Un interprète formel possède des compétences linguistiques dans la langue de la société d'accueil et dans la langue du bénéficiaire. Il peut avoir suivi une formation universitaire en interprétariat, un programme de formation offert par l'organisme gestionnaire de la banque d'interprètes ou un programme reconnu par ce dernier. Il possède également une solide connaissance contextuelle, du milieu qu'il dessert et des considérations socio-culturelles de l'utilisateur ou de l'usagère.
Interprète informel	L'interprète informel est généralement une personne issue de l'environnement de l'utilisateur, de la communauté ou d'un organisme du secteur public. Il peut être un ami de la famille, un enfant, un membre d'organisme communautaire, un employé. Il n'a reçu aucune formation pour jouer ce rôle.
Interprète de la BI du RSSS	Il s'agit d'un interprète formel recruté par la BI pour offrir le service d'interprétariat et de traduction dans le RSSS.



Termes de l'offre de service

Demande planifiée	Une demande planifiée concerne toute demande transmise pour un service qui se tiendra dans plus de 48 heures. La BI du RSSS offre ce service.
Demande urgente	Une demande est considérée urgente lorsque la rencontre avec l'utilisateur doit avoir lieu dans les 48 heures à partir du moment où la demande est transmise. La BI du RSSS offre ce service.
Demande instantanée	Une demande instantanée signifie que le besoin est immédiat. Le service d'un interprète formel sera offert à distance. La BI du RSSS n'offre pas ce service.



Termes de l'offre de service suite

Service en présence	Un service d'interprétariat en présence implique le déplacement de l'interprète sur le lieu de rencontre désigné par le demandeur (ex. Bureau du professionnel, hôpital, domicile de l'utilisateur, etc.)
Service à distance	Un service à distance peut se faire par téléphone ou par vidéoconférence. Il demande un équipement et un espace personnel adaptés.



Plateforme web pour la gestion des demandes

Le CCSMTL s'est doté d'une nouvelle plateforme web pour la gestion des demandes.

La plateforme web permet de créer des demandes de service pour les demandeurs et de les accepter pour les interprètes en vue d'offrir le service.

Pour tout savoir sur l'utilisation de la plateforme web des présentations et des capsules vidéo sont disponibles [ICI](#)

- Pour le demandeur du RSSS
- Pour l'interprète

